COMMUNE DE LANGUEUX Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL séance du 29 mars 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-

COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Angélique STEUNOU, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Amandine ANDRE, Marion

BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean-Yves HINAULT, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Jérôme TRONEL, Christophe

MINAUD

Absents excusés Mesdames Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Hubert HILLION),

Catherine PEPIN (pouvoir donné à Isabelle POULAIN-COLANI), Valérie

TRAISSAC (pouvoir donné à Françoise HURSON)

Messieurs Eric TOULGOAT (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD), Jean-

Louis SENECHEAU (pouvoir donné à Yann SOULABAIL)

Secrétaire Madame Angélique STEUNOU

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2022-26

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE – DÉPOSE DE FOYERS RUE SAINT-PERN ET RUE DU STADE

Rapporteur: Monsieur Hubert HILLION – Adjoint à l'environnement et au cadre de vie

Dans le cadre de la rénovation d'un matériel ne correspondant plus aux standards actuels et pour affirmer la lutte contre la pollution lumineuse, il est nécessaire de procéder à la dépose de plusieurs boules lumineuses (plan ci-joint) ainsi qu'à la déconnexion des projecteurs encastrés rue Saint-Pern.

Le projet de dépose de foyers boules lumineuses rue Saint-Pern (10 unités) et rue du Stade (4 unités) présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor s'effectue pour un montant estimatif de 1 814,40 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maitrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Energie, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE 22, le 20 décembre 2019, d'un montant de **1 092,00 €.**

Ce montant est calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font, en une ou plusieurs fois, selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise, un ou plusieurs acomptes, puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

En conséquence, je vous propose :

- D'approuver le projet de dépose de foyers boules lumineuses rue Saint-Pern (10 unités) et rue du Stade (4 unités) présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (montant estimatif de 1 814,40 € TTC) et de valider la subvention communale versée au SDE 22 pour un montant de **1 092,00 € TTC**.
- → Et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante, ainsi que tous documents se rapportant à cette délibération.

Le présent rapport ne soulevant ni observation, ni avis contraire, est ADOPTE à l'unanimité.